

Un BAPE pour Contrecoeur!

Considérant les nombreuses implications sociales et environnementales du terminal portuaire de Contrecoeur et de son pôle logistique de transport, nous réclamons que le ministre de l'Environnement use du pouvoir qui lui est imparti par la Loi sur la qualité de l'environnement, entrée en vigueur en 1972 (LQE, article 31.1.1), et qu'il exige qu'une étude d'impact soit menée préalablement à la réalisation du projet de desserte terrestre (routes et voie ferrée).

Prénom	Nom	Courriel	Téléphone	Code Postal	Signature



IMPORTANT : Pour que votre travail aide à construire notre mouvement, n'oubliez pas d'aller inscrire les signatures que vous avez récoltées sur signez.quebecsolidaire.net/bape-contrecoeur